



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Politique et réglementation

Question écrite n° 18319

### Texte de la question

M. Jean Roatta attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme sur le projet Euroméditerranée : le 26 avril 1994, le Premier ministre annonçait officiellement que le Gouvernement participerait à cette vaste opération de redynamisation de l'économie marseillaise et qu'elle serait classée d'intérêt national. Ce projet avait pour objectif la création d'un secteur comparable, toutes proportions gardées, à celui de la Défense à l'ouest de Paris, dans la zone centre nord de Marseille et en grande partie dans la troisième circonscription des Bouches-du-Rhône. Par son classement d'intérêt national, par ses ambitions volontaristes, par les perspectives qu'elle ouvrait, par les réponses qu'elle apportait aux attentes, voire aux inquiétudes des Marseillais, cette opération suscita de grandes espérances. Au-delà de la ville de Marseille, grande bénéficiaire du projet, les autres collectivités territoriales, conseil régional et conseil général, envisageront favorablement leur participation financière à cette opération. Dans une ville en proie à de nombreux problèmes, la concertation a été souhaitée par les collectivités et les élus concernés. Elle était attendue avec impatience car plusieurs projets de grande dimension coexistent à Marseille et dans les Bouches-du-Rhône : technopole de Château-Gombert, zone universitaire et scientifique de Luminy, le pôle technologique de l'Arbois, le secteur Istres-Berre-Martigues. Il était indispensable d'envisager le vrai moyen d'une synergie entre ces différents projets, comme il était nécessaire d'arriver à une hiérarchisation des projets prévus à Marseille notamment sur le terrain de l'ancienne gare du Prado, l'ensemble des Congrès, l'auditorium du Palais du Pharo. Autant de projets dont l'implantation devait être revue à la lumière d'Euroméditerranée. Or, malgré les demandes répétées, cette concertation n'a pas eu lieu. Les responsables du projet n'ont tenu aucun compte des demandes des parlementaires et ceux-ci apprennent par la presse ou par les délibérations du conseil municipal de Marseille les décisions prises. Plus grave encore, le conseil régional et le conseil général ne sont pas associés à la préparation du dossier et sont enfermés dans le seul rôle de tiroir-caisse. Comment être surpris dans ces conditions que le conseil général ait différé son entrée dans cette opération. En outre, et ceci s'avère encore plus inquiétant, les informations fondamentales nécessaires aux autres collectivités que la ville ne sont pas communiquées ou occultent volontairement les problèmes de concurrence possible entre sites existants ou à venir dans le département. L'articulation du projet avec le port autonome, gestionnaire d'une superficie importante au sein du périmètre, n'a jamais été abordée. Le port propose, semble-t-il, une implantation définitive pour la future gare maritime sans coordination avec Euroméditerranée. Si certains équipements publics ou de « valorisation » sont évoqués, aucun élément de cohérence n'est présenté par rapport à certaines zones comprises dans le périmètre et apparemment conservées. La mobilisation des acteurs économiques au-delà de la simple adhésion de principe n'a pas été engagée. Pourtant l'opération ne peut réussir sans dégager les activités et réseaux d'entreprises que l'on cherche à attirer. Aucun document relatif au foncier (parcellisation, occupation-friche, identification des problèmes sociaux...) n'a fait l'objet d'une communication. Le même constat peut se faire par rapport aux infrastructures et leur interactivité avec le site. À ce jour, aucun bilan prévisionnel du projet n'a été présenté et seuls les éléments contenus dans le rapport « Masson » (traité confidentiellement par la Ville) ont filtré. Ainsi, les évictions ont été évaluées sur la base de ratios qu'il y a lieu de confirmer. Les taxes sont comptées pour zéro. Les travaux éventuels liés à l'approbation de la façade portuaire, y compris de nouvelles liaisons avec la digue, ont été sous-évalués. Les ventes de charges foncières nous paraissent largement surestimées. En effet, la moyenne des charges foncières se situe à 2 000 F/m<sup>2</sup>, ce qui semble élevé même si le projet doit avoir un effet puissant sur le marché, compte tenu de son niveau d'équipement et de son rayonnement macro-régional. Il lui demande quelles mesures il entend prendre pour que la phase préalable se

deroule dans la transparence pour retrouver une concertation réelle et l'adhésion de tous dans l'intérêt de la métropole régionale.

## Texte de la réponse

L'opération Euroméditerranée constitue un enjeu exceptionnel pour l'avenir de l'agglomération marseillaise et son impact sur l'ensemble des activités de la région Provence - Alpes - Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône devrait être très significatif. Ainsi que l'a rappelé récemment le Premier ministre, sur la base du programme envisagé, près de 5 000 emplois permanents pourraient être créés dans les cinq prochaines années. L'installation d'entreprises associées au commerce international doit accompagner et enrichir fortement l'activité portuaire. Un pôle international de services pourrait enfin se constituer. L'intérêt national de cette opération majeure d'aménagement du territoire a conduit le Gouvernement à décider d'engager des moyens sans précédent. Il est clair que la réussite de cette opération repose sur une ambition commune pour Marseille, partagée la ville, le département et la région. À cet égard, la concertation et l'instauration d'une totale synergie entre les partenaires devront être recherchées en permanence. Dans cette perspective, le préfet de région a été chargé par le Gouvernement d'assurer avec les collectivités territoriales concernées des relations étroites et continues afin de faire progresser les engagements mutuels indispensables au lancement de l'opération. S'agissant en particulier de la synergie entre les différents projets prévus à Marseille et dans son agglomération, la mise en place d'un comité de pilotage se prépare actuellement en vue d'élaborer le schéma de cohérence prévu dans le projet de protocole général qui doit lier l'État et les collectivités territoriales. La mission de préfiguration de l'opération Euroméditerranée, récemment installée, s'inscrit tout naturellement dans cette démarche de concertation avec tous les partenaires concernés. Elle a déjà engagé différentes actions d'information, qui seront activement poursuivies et développées.

## Données clés

**Auteur :** [M. Roatta Jean](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 18319

**Rubrique :** Aménagement du territoire

**Ministère interrogé :** équipement, transports et tourisme

**Ministère attributaire :** équipement, transports et tourisme

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 19 septembre 1994, page 4634

**Réponse publiée le :** 21 novembre 1994, page 5785